



COMMUNE DE PENTHALAZ
Conseil communal

Rapport de la commission des finances sur le préavis municipal n°2022-15 relatif à l'arrêté d'imposition pour les années 2023 et 2024.

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La commission des finances au complet, composée de Madame Esther Martinetti, de Messieurs Henri-Robert Borgeaud, Claude Brocard, Eric Joseph, Michel Turin et Marc-Eugène Viret s'est réunie le lundi 5 septembre, sur convocation de la municipalité, pour étudier le préavis 2022-15.

La municipalité était représentée par M. Didier Chapuis (syndic), Madame Valérie Codina Cervellin, ainsi que Monsieur Daniel Rochat. Notre boursier, Monsieur Iban Garcia, était également présent.

Cela fait quelques années que nous avons de bons résultats financiers comme le montre le tableau en page 2 du préavis. Bien entendu les comptes 2022 ne sont pas bouclés, mais selon le tableau des rentrées d'impôts en annexe du préavis, elles seront largement plus élevées que prévus.

Le tableau du résultat théorique si diminution de 1.5 point, également en annexe, nous démontre que ce n'est qu'à partir de 2025 que le résultat pourrait être déficitaire.

Nous vous rappelons que l'arrêté d'imposition est pour les années 2023 et 2024, il sera donc toujours possible de modifier ce taux en 2024 pour les années 2025 et 2026

Conclusion

Nous sommes tous d'avis et personne ne dira le contraire qu'il est très agréable de rédiger un rapport pour proposer le soutien d'une baisse d'impôt.

Ces bons résultats sont la conséquence du très bon travail accompli par notre Municipalité. Tout en les remerciant, nous ne pouvons que les encourager à poursuivre sur cette voie

A l'unanimité, la commission des finances vous recommande d'accepter les conclusions du préavis 2022-15 telles qu'elles vous sont présentées.